



**Conseil de déontologie - Réunion du 17 septembre 2014
avis plainte 14-14**

**Musulmans progressistes asbl c. RTL / Reporters
Plainte non fondée**

Enjeux: stéréotypes, généralisation abusive, amalgame, stigmatisation, incitation à la haine et la discrimination (art. 28 du Code de déontologie journalistique)

Origine et chronologie :

L'asbl Musulmans progressistes a introduit le 21 mars 2014 une plainte contre le reportage diffusé le jour même par RTL dans le magazine Reporters.

La plainte était recevable. Les statuts de l'asbl ont été publiés au Moniteur le 26 mars 2012. Ils indiquent que M. Fouad Benyekhlef, signataire de la plainte, était habilité à agir au nom de l'asbl dont il est président. RTL a été averti de la plainte le 1^{er} avril et a réagi le 29 avril 2014. Le CDJ a créé une commission interne chargée de préparer la décision finale en recourant à une procédure écrite pour traiter ce dossier.

Le plaignant avait demandé l'anonymat, que le CDJ n'a pas accepté dans ce dossier (décision du 14 mai 2014). Le plaignant a cependant décidé de poursuivre la procédure.

Les faits :

RTL a diffusé le 21 mars 2014, dans le magazine Reporters, un reportage en deux parties consacré à l'islam en prison. Ce reportage repose sur le constat que dans les prisons belges, la moitié des détenus sont musulmans, alors que leur communauté ne représente que 6% de la population. Comment expliquer une telle disproportion ? D'autre part, comment les prisons s'organisent-elles pour tenir compte de la concentration de musulmans en prison, par exemple à propos de la nourriture. Le reportage donne écho à l'expérience de deux prisons francophones. Les détenus y ont largement la parole.

Les arguments des parties :

Le plaignant (résumé) :

Dans la plainte initiale :

L'émission dont le sujet fut « l'Islam en prison » a trompé l'opinion et faussé la réalité carcérale en amalgamant les termes « illégaux », « délinquance », « Musulmans » et « islam ». Ce reportage vient en effet renforcer les stéréotypes liant et mêlant l'immigration, l'islam et la délinquance.

Ensuite, ce reportage occulte les mécanismes conduisant d'une part, à la surreprésentation de certaines minorités en prison et d'autre part, à la production de présupposés idéologiques sur cette question. Aucun aspect scientifique neutre ne vient analyser comment les conditions de vie des populations vulnérables, les activités policières et judiciaires, les discours politiques et certaines politiques publiques participent à l'exclusion de catégories déterminées de la population et à leur criminalisation.

Puis la personnification de l'islam est une voie détournée par laquelle l'intitulé de ce reportage tente de masquer le véritable objet qui n'est autre que « les Musulmans en prison ». Ce

procédé risque de légitimer la haine et la discrimination envers des individus présentés comme un bloc monolithique et malfaisant pour la société voire même un danger. Enfin, ce reportage peut clairement être qualifié de « populisme médiatique », il véhicule des raccourcis ainsi que des amalgames aux effets incontrôlables.

En réponse à l'argumentation de RTL : N.

Le média :

En réponse à la plainte initiale :

L'objectif était de répondre à plusieurs questions : *l'augmentation du nombre de musulmans en prison est-elle réelle ? Si, oui comment l'expliquer ? Comment vit-on l'Islam dans les prisons belges ? Existe-t-il un risque de radicalisation ?*

Il n'existe aucune statistique officielle mais lors des repérages dans les prisons de Forest, Jamioulx, Ittre et Saint-Hubert, cette augmentation a été confirmée par les différentes directions d'établissements et leurs services administratifs. Leur mode de calcul se base sur le nombre de repas halal commandés et les déclarations des détenus. L'équipe a tenté de comprendre comment les musulmans s'organisent pour vivre leur religion derrière les barreaux et de quelle façon les directions d'établissement gèrent ce phénomène. Le reportage donne la parole aux détenus et aux membres du personnel qui expliquent la manière d'organiser les repas et les cantines halal.

Le choix de cette thématique a été guidé par l'importance d'aborder la question parfois "caricaturée" dans certains médias. Une approche qui se voulait sans tabou mais aussi sans intention de stigmatisation qui voudrait faire le lien improbable entre la pratique d'une religion et un comportement criminogène.

En dernière réplique : N.

Solution amiable : N.

L'avis du CDJ

Le reportage aborde des questions sensibles qui concernent la vie en société. Or, les journalistes ont le droit d'informer librement sur tous les sujets d'intérêt général, même polémiques (art. 2 du Code de déontologie journalistique). L'angle choisi ici est pragmatique : l'organisation des prisons pour répondre aux souhaits des détenus musulmans. Les causes de leur présence en prison ne sont pas au cœur du sujet. Le peu qui est dit de ces causes est explicatif et nuancé, sans jugement de valeur : un conseiller islamique explique que la religion n'a rien à voir avec la délinquance ; les personnes qui n'ont pas de papiers, musulmans ou pas, vont à fond de peine... Le CDJ estime l'analyse suffisamment argumentée et nuancée. En fin de compte, lorsque le journaliste pose la question « *Faut-il avoir peur de l'islam en prison ou le voir plutôt comme un outil de pacification ?* », le reportage suggère plutôt la deuxième hypothèse. L'ensemble fournit des informations utiles sur un sujet important sans amalgame, sans généralisation abusive, sans renforcer les stéréotypes ni inciter à la haine.

La décision : la plainte n'est pas fondée.

Opinions minoritaires : N.

La composition du CDJ lors de l'approbation de l'avis :

Il n'a pas eu de demande de récusation.

Journalistes
Martine Maelschalck
Gabrielle Lefèvre
Alain Vaessen
Jérémy Detober

Editeurs
Margaret Boribon
Daniel van Wylick
Marc de Haan
Alain Lambrechts

Bruno Godaert
Martine Vandemeulebroucke

Jean-Pierre Jacqmin
Stéphane Rosenblatt

Rédacteurs en chef

Thierry Dupièieux
Grégory Willocq

Société Civile

Ulrike Pommée
Riccardo Gutierrez
Jean-Marie Quairiat
Caroline Carpentier
David Lallemand
Jean-Jacques Jespers

Ont également participé à la discussion :

Bernard Padoan, Jean-Claude Matgen, Dominique Demoulin, Laurent Haulotte, Dominique d'Oline, Sandrine Warsztacki, Daniel Fesler, Jacques Englebert, Laurence Mundschau.

André Linard
Secrétaire général

Marc de Haan
Président